

La police municipale



La Police municipale est un service de proximité. Elle est chargée de l'application des arrêtés du Maire et contribue à la tranquillité publique, veille à la sécurité des enfants sur le chemin de l'école, contrôle la circulation et le stationnement, participe à la prévention et à la répression des infractions en collaboration avec la Police nationale.

- Tranquillité vacances : si vous signalez votre absence, des passages réguliers des agents seront effectués à votre domicile. Vous devez impérativement effectuer cette demande vous-même en vous déplaçant au poste de police municipale.
- Déclaration des chiens dangereux

Coordonnées

rue Salvador Allende 95610 Eragny Infos pratiques

Horaires du poste

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Horaires de patrouille

Du lundi au dimanche de 8h à 1h30

Contact

Tel: 01 34 41 43 25